



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

N° 40

OBJET :

CCAB  
SAINT REMY-EN-  
ROLLAT

AVENANT N°3

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 3 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 3 OCT. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

**Vu** le CCAB signé le 12 septembre 2016 par la commune de Saint Rémy-en-Rollat, Vichy Communauté et le Département de l'Allier, affichant un engagement financier d'un montant de 100 000 € de la part de Vichy Communauté,

**Vu** les avenants N°1 et 2 d'ores et déjà apportés au contrat initial, ayant pour objet de modifier la programmation,

**Vu** le courrier en date du 15 Mai 2018 adressé par le Maire de Saint Rémy-en-Rollat au Président de Vichy Communauté, sollicitant de l'agglomération l'affectation de la part résiduelle du FICT, d'un montant de 24 268 euros, sur la troisième tranche de travaux du CCAB en cours,

**Vu** la décision de la commission permanente du Département en date du 30 Juillet 2018 approuvant cet avenant N°3, consistant également à entériner la subvention définitive du Département pour la tranche 2018,

**Considérant** que cet avenant a pour objet :

- d'apporter à la commune de Saint Rémy-en-Rollat un complément de subvention de 24 268 euros au titre du FICT visant à financer la troisième tranche de travaux du CCAB en cours.
- d'entériner la subvention définitive du Département pour cette tranche de travaux.

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'avenant N°3, ci-annexé, se rapportant au CCAB de Saint Rémy-en-Rollat signé le 12 septembre 2016,
- D'autoriser M. le Président à signer cet avenant,
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal.

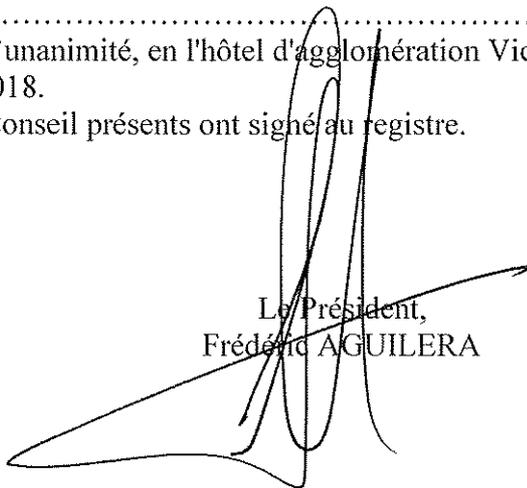
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 20 Septembre 2018.

Les Membres du Conseil présents ont signé au registre.

Le Président,  
Frédéric AGUILERA



## Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

SAINT REMY EN ROLLAT

Avenant n° 3

### PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Saint-Rémy-en-Rollat, représentée par son Maire, Monsieur Alain DUMONT, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2015,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du 25 avril 2016 et du 27 juin 2016.

Deux avenants ont également été signés en avril 2017 et en aout 2017.

Après examen par la conférence de programmation du 9 avril 2018, la Commission permanente du Conseil départemental du 23 avril 2018 a donné un accord de principe de subvention pour la troisième tranche de travaux programmée en 2018, à savoir la requalification de la plateforme proche de la RD6 en entrée Nord, l'aménagement des abords de l'école et la requalification de la RD, la requalification de la RD 220 entre l'école et la place des Catalpas.

La commune de Saint-Rémy-en-Rollat a depuis retenu l'entreprise qui réalisera ces travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Cet avenant a pour objet, d'une part, d'attribuer définitivement la subvention départementale de la tranche 2018 et, d'autre part, d'entériner le fonds de concours complémentaire apporté par Vichy Communauté au titre du FICT d'un montant de 24 268 euros.

-----  
Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Saint-Rémy-en-Rollat, représentée par son Maire, Monsieur Alain DUMONT, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 12 février 2018,

La Communauté d'agglomération de Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du,

le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 30 juillet 2018.

**ARTICLE 1 :**

Le contrat initial est modifié dans les conditions définies par le présent avenant,

**ARTICLE 2 : Dispositions financières**

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département et Vichy Communauté pour l'année 2018 est déterminé comme suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT				
			DEPARTEMENT	Vichy Communauté		AMENDES DE POLICE	COMMUNE
				CCAB	FICT		
2017	Requalification de la plateforme proche de la RD6 en entrée Nord, l'aménagement des abords de l'école et la requalification de la RD, la requalification de la RD 220 entre l'école et la place des Catalpas	457 899,75					
	Travaux Travaux préparatoires et terrassement Voirie Trottoirs et Bordures Cheminements piétons Stationnements Réseaux eaux pluviales Signalisation Espaces verts	440 076,65					
	Frais divers et maîtrise d'oeuvre	17 823,10					
	<b>TOTAL 2018</b>	<b>457 899,75</b>	<b>137 369,93</b>	<b>30 000</b>	<b>24 268</b>	<b>46 220,10</b>	<b>220 041,72</b>

L'aide allouée par le Département pour l'année 2018 s'élève à 137 369,93 €, soit un taux de financement de 30 %.

**ARTICLE 3 :**

Les articles non modifiés du contrat et des avenants restent applicables.

Fait à Moulins,

Le

Pour la commune de Saint-Rémy-en-Rollat,

Alain DUMONT  
Maire de Saint-Rémy-en-Rollat

Pour le Département de l'Allier,

Claude RIBOULET  
Président du Conseil départemental

Pour la Communauté d'agglomération Vichy  
Communauté,

Frédérique AGUILERA  
Président de Vichy Communauté

Pour le SDE 03

Yves SIMON  
Président du SDE 03

PROJET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/09/2018  
CCAB SAINT-REMY-EN-ROLLAT - AVENANT N° 3

.....  
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 03/10/2018  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20SEPT2018\_40.

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018\_40a-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8  
Finances locales  
Fonds de concours

Date de la version de la 19/04/2017  
classification :

.....  
Nom du fichier : 40.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018\_40A-DE-1-1\_1.pdf )